

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 480-23**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 480-23 modifiant le Règlement n° 437-21 sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham ;*

L'objet de ce règlement est de remplacer l'annexe E du règlement n° 437-21 afin d'ajouter un tarif pour obtenir une carte loisir de la Ville de Granby.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dunham, ce 7 décembre 2023.



**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**
